



## Clubs et Sociétés notoires d'autrefois

Victor Morin, LL.D., M.S.R.C.

Numéro 13, 1948

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080137ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080137ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

### ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Morin, V. (1948). Clubs et Sociétés notoires d'autrefois. *Les Cahiers des Dix*, (13), 109–137. <https://doi.org/10.7202/1080137ar>

# **Clubs et Sociétés notoires d'autrefois.**

---

---

*Par VICTOR MORIN, LL.D., M.S.R.C.*

L'être humain éprouve une tendance irrésistible à vivre en société. Abstraction faite de la loi naturelle du mariage pour la reproduction de l'espèce, il sent le besoin de communiquer avec ses semblables, soit en vue de protéger des intérêts qui leur sont communs, soit pour profiter mutuellement de connaissances acquises, soit pour échanger tout simplement des propos agréables ou pour augmenter d'un cran la joie de vivre en bonne compagnie. C'est de ce besoin qu'est née la fondation des Clubs et Sociétés dont nous voulons parler dans cet article.

L'institution des clubs remonte à une haute antiquité. Aristote nous dit que les membres d'une même tribu, d'une même bourgade ou d'un même métier se réunissaient « dans un but de délassés mutuels et en même temps pour offrir des sacrifices aux dieux »; mais c'est Numa Pompilius, deuxième roi légendaire de Rome, qui, suivant Plutarque, aurait constitué ces groupements en corporations dans le double but de protéger leurs intérêts commerciaux et de pourvoir en même temps à leur bien-être politique et social.

Mais ne nous attardons pas à des considérations pédantesques sur l'évolution progressive de ces institutions; hâtons-nous plutôt de parler des clubs et sociétés dont l'emprise est devenue si considérable qu'elle s'étend aujourd'hui à tous les pays, à toutes les classes de la société, sans distinction d'âge ou de sexe. Passons surtout en revue ceux qui nous intéressent au point de vue de l'archéologie canadienne, les *Clubs et Sociétés notoires d'autrefois*, dont la mémoire est en voie de se perdre à moins qu'on n'en recueille les souvenirs épars.

Et tout d'abord, qu'est-ce qu'un *Club* au sens moderne de ce mot? L'origine en est incontestablement britannique et c'est sur les

clubs de Londres, tels que le *Literary Club*, l'*Athenaeum*, le *Reform Club* et le *Piccadilly Club* que ceux des autres pays ont pris exemple pour se former. C'étaient, au début, de simples réunions d'amis qui se rencontraient à date fixe dans une taverne déterminée pour boire et manger en agréable compagnie; mais, avec le temps, ces institutions se sont transformées en véritables hôtels particuliers où l'on pouvait non seulement jouir des plaisirs de la table, mais aussi se récréer, lire et même dormir, tout comme chez soi. Le célèbre *Jockey Club* de Paris, fondé par les sommités aristocratiques de France sur le modèle du *Jockey Club* anglais de Newmarket, est resté très exclusif.

Lorsque ces associations s'étendirent à des groupes de personnes associées dans un but déterminé, tel que la poursuite d'activités politiques, littéraires, artistiques ou scientifiques, elles prirent plus généralement le nom de *Sociétés* et nous les voyons se réunir en séances d'études, depuis la *British Association for the Advancement of Science* en 1831 et le *Congrès Archéologique de France* en 1834, jusqu'à la fondation de la *Smithsonian Institution* à Washington en 1846 et au congrès de l'*American Association for the Advancement of Science* à Montréal en 1882.

\* \* \*

Ces jalons étant posés, nous inviterons le lecteur à nous suivre dans une revue des associations de notre pays dont le nom et les activités nous ont semblé quelque peu mystérieux ou dont la seule existence a piqué notre curiosité au cours de nos lectures, en observant toutefois que nous ne pouvons en faire une étude élaborée dans les bornes d'un article de revue. Nous devons aussi nous limiter à celles qui nous ont paru les plus importantes ou les plus caractéristiques.

Notons en outre que, sous le régime français, les groupements de cette nature étaient tenus en grande suspicion, sinon totalement proscrits. L'autocratie monarchique y voyait un danger constant pour la suprématie de son autorité et le bûcher, les galères ou la Bastille

attendaient infailliblement ceux dont les assemblées trop exclusives avaient le malheur d'éveiller les soupçons du souverain ou de son entourage, à moins qu'une « suppression » plus expéditive ne s'accomplît au coin d'une rue dans le mystère de la nuit !

Il n'est donc pas surprenant qu'il faille attendre l'éclosion du régime britannique en notre pays, pour voir naître et se développer en toute liberté les institutions dont nous voulons parler. Le « club » si universellement répandu de nos jours, n'a pas tardé à fleurir ici sous le régime anglais en même temps que les sociétés politiques, littéraires et autres dont les membres pouvaient maintenant se réunir afin de jouir en commun des douceurs de l'existence, sans craindre d'aller « pourrir sur la paille humide des cachots. »

Il est tout de même curieux d'observer qu'un club ou une société qui se respecte élabore presque toujours sa fondation autour d'une table bien servie ou au choc des verres qui trinquent. Les plaisirs matériels exercent-ils une action réflexe sur ceux de l'esprit ? On pourrait le croire en lisant les pages qui vont suivre et c'est cet heureux aspect de la vie de nos ancêtres que nous voulons évoquer.

## I — L'ORDRE DE BON TEMPS (1606)

Pendant le séjour que Champlain, Pontgravé, Poutrincourt, Lescarbot, et autres fondateurs de l'établissement de Port-Royal, en Acadie, firent à cet endroit pendant l'hiver 1606-1607, la vie était plutôt monotone et Champlain s'avisa de soutenir le moral de ses compagnons, en même temps que de cultiver l'amitié des chefs sauvages au milieu desquels ils vivaient, en fondant une société gastronomique où chacun était appelé, à tour de rôle, à la dignité d'*Architriclin* chargé de pourvoir la table de mets délicats. Voyons comment le futur fondateur de Québec raconte la naissance de cette institution dans le journal de ses voyages :

« Nous passâmes cest yuer ioyeuement, & fîmes bonne chère, par le moyen de l'ordre de bontemps que i'y establis, qu'vn chacun

trouua utile pour la fanté, et plus profitable que toutes fortes de medecines, dont ont euft peu vfer. Cefte ordre estoit vne chaine que nous mettions avec quelques petites ceremonies au col d'vn de nos gens, luy donnant la charge pour ce iour d'aller chaffer : le lendemain on la bailloit à vn autre, et ainfsi confecutiuellement tous lefquels s'efforçoient à l'enuy à qui feroit le mieux & aporeroit la plus belle chaffe : nous ne nous en trouuafmes pas mal, ny les sauuages qui estoient avec nous. »<sup>(1)</sup>

Le plus célèbre Sauvage dont parle ici le sieur de Champlain est certainement Membertou, grand sachem de la tribu des Micmacs établis dans un village palissadé tout près de Port-Royal; il était important de cultiver l'amitié de ce chef, vu qu'il était « le plus meschant et traître qui fust entre ceux de sa nation. » A raison même de ces défauts, les joyeux compagnons de l'Ordre de Bon Temps le traitaient royalement, l'admettaient à leurs agapes, et firent si bien qu'ils le convertirent à la religion catholique avec toute sa famille composée de vingt-et-une personnes.

Lescarbot, qui semblait être le boute-en-train de l'honorable société et qui jouit du titre de premier auteur dramatique de la Nouvelle-France, à raison de son *Théâtre de Neptune* préparé pour célébrer le retour de Champlain à Port-Royal, nous donne d'intéressantes précisions au chapitre XVI de son livre IV sur le cérémonial observé dans les réunions semi-mensuelles de l'Ordre. Voici ce qu'il nous en dit : « Je diray que pour nous tenir ioyeusement et nettement, quant aux vivres, fut établi un Ordre en la Table dudit Sieur de Poutrincourt, qui fut nommé l'ORDRE DE BON TEMPS, mis premierement en avant par Champlain, fuivant lequel ceux d'icelle table étoient Maîtres-d'hôtel chacun à fon tour, qui étoit en quinze jours vne fois. Or avoit-il le foin de faire que nous fuffions bien et honorablement traités. Ce qui fut fi bien observé, que (quoy que les gourmans de deça nous disent fouvent que là nous n'avions point la rue aux Ours

---

(1) *Voyages de Champlain*, Québec, 1870, III, p. 120.

de Paris) nous y avons fait ordinairement auffi bonne chere que nous fçaurions faire en cette rue aux Ours, & à moins de frais. Car il n'y avoit celui qui deux jours devant que fon tour vint ne fût foigneux d'aller à la chaffe, ou à la pescherie, & n'apportât quelque chofe de rare, outre ce qui étoit de notre ordinaire. Si bien que jamais au déjeuner nous n'avons manqué de faupiquets de chair ou de poiffon : & au repas de midi et du foir encore moins : car c'étoit le grand festin, là où l'Architriclin, ou Maitre-d'hôtel (que les Sauvages appellent *Atoctegic*) ayant fait préparer toutes chofes au cuifinier, marchait la ferviette fur l'épaule, le bâton d'office en main, le collier de l'Ordre au col, et tous ceux d'icelui Ordre après lui, portant chacun fon plat. Le même étoit au deffert, non toutefois avec tant de fuite. Et au foir, avant rendre grâce à Dieu, il refignoit le collier de l'Ordre, avec vn verre de vin à fon fuceffeur en la charge, et buvoient l'vn à l'autre. »

Ainsi ce prototype de nos clubs et sociétés avait déjà son insigne. C'était, nous dit ailleurs Lescarbot, « un collier d'or qui valait bien quatre écus », et le peintre Jeffreys a doté le musée d'Annapolis d'un tableau, reproduit en lithographie par l'éditeur Nelson, montrant le défilé imposant de l'Ordre de Bon Temps avec son Architriclin en tête, « la serviette sur l'épaule, le bâton d'office en main et le collier de l'Ordre au col » entrant dans la salle du festin suivi de tous les dignitaires « portant chacun son plat ».

Le privilège du sieur de Monts « pour la découverte et habitation des côtes et terres de *La Cadie* » ayant été révoqué à l'automne de 1607, les adeptes de l'Ordre de Bon Temps durent abandonner l'établissement de Port-Royal et leur joyeuse association cessa nécessairement d'exister, mais leurs noms méritent de passer à la postérité. Tâchons d'en dresser la liste à l'aide des documents historiques de cette époque :

Samuel de Champlain, fondateur de l'Ordre.

Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt, concessionnaire de l'établissement.

Marc Lescarbot, historien, poète et auteur dramatique.

Louis Hébert, apothicaire et plus tard premier colon de la Nouvelle-France.

Maître Estienne, chirurgien.

Pierre Augibault dit Champdoré, pilote.

Le sieur de Boulet, futur beau-frère de Champlain.

Folgère de Vitry.

Le Fèvre de Retel.

Le sieur de Noyes.

Ralleau, secrétaire du sieur de Monts.

François Ardanim, pourvoyeur du garde manger.

Et enfin Membertou, chef des Micmacs ou Souriquois et ses fils Membertouchis et Actaudinech.

L'endroit historique de Port-Royal, où les activités de cet ancêtre de nos clubs se sont exercées, mérite aussi un souvenir pieux. Il ne faut pas le confondre avec le « second » Port-Royal qui fut établi par d'Aulnay en 1636 à l'endroit qu'on connaît aujourd'hui sous le nom d'Annapolis. Il était situé sur la côte nord de la baie de Digby, au lieu désigné de nos jours sous le nom de *Lower Granville*. « L'habitation » que les fondateurs y avaient construite a été fidèlement reconstituée d'après les dessins que Champlain nous en a conservés dans ses ouvrages, et le groupe des *Dix* y a fait un pèlerinage historique dès sa construction en 1940 ; la relation en a été consignée dans une brochure intime intitulée *Acadie* dont le tirage a été limité à trente exemplaires hors-commerce.

## 2 — L'ORDRE DE MALTE (1647)

A l'encontre de l'Ordre de Bon Temps, celui de Malte n'était pas une société de délassements ni un club du genre de ceux que nous connaissons aujourd'hui : c'était un Ordre de Chevalerie religieuse et hospitalière à son origine sous le nom de *Saint-Jean de Jérusalem*, fondé en 1048 pour recevoir les pèlerins malades ou nécessiteux mais mué en chevalerie militaire par Charles-Quint qui l'établit dans l'île

de Malte en 1530 « à condition de faire une guerre perpétuelle aux musulmans et aux corsaires ».

La raison qui nous porte à placer cette institution parmi les « sociétés notoires » de notre pays, c'est le côté mystérieux qui entoure ses activités au point d'avoir été l'objet de savantes recherches de la part de sir James-M. LeMoine, de E.-D.-T. Chambers, de N.-E. Dionne, de Benjamin Sulte, et surtout de Joseph-Edmond Roy qui a publié une intéressante brochure sur cette question, intitulée *l'Ordre de Malte en Amérique* (Québec, 1888), dont nous avons fait un résumé succinct dans une étude publiée en 1940 sur *Les Ordres de Chevalerie Religieuse au Canada* et dont nous extrayons le passage suivant :

« Les voyageurs qui descendent à l'hôtellerie du Château Frontenac, à Québec, ne peuvent manquer de remarquer, sur le mur de la cour intérieure de cet édifice, au-dessus de la porte d'entrée, une vieille pierre encastrée dans la maçonnerie et sur laquelle est gravée cette croix de Malte avec la date 164... Le dernier chiffre en a disparu par l'érosion d'un coin, mais des documents anciens nous ont permis de constater que c'était un 7, ce qui donne à l'inscription la date de 1647. Lorsqu'on a la curiosité de demander aux archéologues à quoi cette pierre se rapporte, on apprend que « c'était la pierre angulaire d'un prieuré de l'Ordre de Malte à Québec sous le régime français » et la source de cette explication se trouve dans l'ouvrage du capitaine Knox *An historical journal of the campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 and 1760* où il cite, au nombre des principaux édifices de Québec, « une maison imposante mais non encore terminée, pour les Chevaliers Hospitaliers. »

« Ces affirmations ne laissent pas moins subsister un doute dans nos esprits, car l'existence d'un prieuré comporte en soi toute une organisation avec bailliages, commanderies, fiefs et bénéfices souvent considérables, et si une institution de cette importance eût existé au Canada, l'histoire de cette colonie aurait certainement fait



mention du rôle qu'elle n'eût pas manqué de jouer, alors que nos historiens sont d'un mutisme absolu à son sujet.

« Quoi qu'il en soit, la pierre du Château Frontenac ne peut mentir et elle porte incontestablement la croix des chevaliers de Malte, preuve absolue qu'il existait à Québec un édifice appartenant à cette institution ou, du moins, qu'un personnage important, membre insigne de cette chevalerie, l'aît fait construire en y plaçant son armoirie. »

Le mot « prieuré » peut nous porter à croire que Montmagny, successeur de Champlain au gouvernement de la Nouvelle-France et devenu plus tard « receveur du grand prieuré de Malte, en France », aurait effectivement établi un prieuré de cet Ordre à Québec où il se trouvait en compagnie de plusieurs chevaliers, entre autres : Brûlard de Sillery, fondateur de l'établissement qui porte encore son nom, Brasdefer de Chasteaufort, gouverneur intérimaire de la colonie à la mort de Champlain, et Bréhaut de l'Isle, secrétaire du nouveau gouverneur. L'hypothèse en est plausible puisque, dans le même temps, Poincy, gouverneur général des îles d'Amérique, et Razilly, lieutenant du roi en Acadie, tous deux officiers haut gradés de cet Ordre, avaient les mêmes ambitions .

Quoi qu'il en soit, la seule pensée de réunions capitulaires de chevalerie sur le rocher de Québec à cette époque justifie, nous semble-t-il, l'évocation du mystère qui entoure encore cette question à trois siècles de distance. Le départ subit de M. de Montmagny « rappelé en France à la suite d'une cabale » interrompit la construction du « Bureau » qu'il destinait à cet effet dans la cour d'honneur du Château Saint-Louis et dont le mur de façade portait la croix de l'Ordre de Malte. Cet édifice fut détruit pendant le siège de Québec en 1759 et la pierre où cet emblème était sculpté ayant été retrouvée en 1784, on l'a religieusement conservée pour nous rappeler ce souvenir historique.

## 3 — LES FRÈRES DU CANADA (1786)

A la vente de la collection de numismatique canadienne réunie à grands frais par W.-W.-C. Wilson et dispersée aux enchères publiques à New-York en 1925, l'auteur du présent article eut la satisfaction de s'entendre adjudger deux médailles d'argent dont peu d'enchérisseurs connaissaient l'histoire et surtout la rareté ; l'expert qui en avait dressé le catalogue émettait même l'avis que ces pièces étaient uniques. C'étaient en effet les deux seuls insignes connus de la Société des *Frères du Canada*, établie à Montréal et à Québec en union d'esprit avec les loges maçonniques et dont la mystérieuse existence nous a été révélée par de patients chercheurs.

La première de ces pièces, affectant la forme de l'écu armorial de Suisse avec bélière et anneau pour la suspension, est gravée en langue française des mots : « *Frères du Canada, 1786* » avec un revers portant « l'oeil qui voit tout » au-dessus de deux mains entrelacées et l'inscription « *Inséparable* », telle que sir Duncan Gibb (qui en était autrefois possesseur) l'a décrite dans le *Canadian Antiquarian* d'octobre 1873. L'autre est de même forme, avec un avers inscrit « *Sacred Friendship* » au lieu de « *Frères du Canada* », tandis que le revers porte le même dessin avec le même mot « *Inseparable* » ; la description en a été faite par Alfred Sandham au numéro de janvier 1874 du même *Canadian Antiquarian* comme appartenant alors à A.-J. Boucher, fondateur de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Montréal.

Mais la question se pose immédiatement ici : a-t-il existé des loges maçonniques en Nouvelle-France et, dans l'affirmative, se rattachaient-elles au Grand Orient de France, au point de continuer d'en reconnaître l'autorité sous le régime anglais ? Sinon, quelle serait l'origine de cette inscription en langue française ?

Cette double question a fait l'objet de nombreuses controverses plus ou moins concluantes, car il va de soi que les procédures de cette société ont toujours été entourées de secrets. Citons tout d'abord une

affirmation de Rebold dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, répétée au *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, généralement bien renseigné, qui se lit ainsi : « Les *Francs-Maçons Régénérés*, secte maçonnique qui existait en 1787 au Canada, où la Franc-Maçonnerie était introduite depuis 1721. »

Ces *Francs-Maçons Régénérés* de 1787 ne seraient-ils pas tout simplement les *Frères du Canada* établis en 1786 comme continuateurs de leurs devanciers du régime français ? Charles Holmes, qui a fait des études fouillées sur la franc-maçonnerie canadienne, répond affirmativement à cette question dans le *Masonic Light* de septembre 1947 et le Père Hamon, S. J., dans son livre *La Franc-Maçonnerie dans la Province de Québec*, qu'il écrivait en 1883 sous le pseudonyme de Jean d'Erbrée, déclare qu'il existait une loge maçonnique à Québec en 1755.

Que la franc-maçonnerie ait été introduite en Nouvelle-France ou non, il est avéré que nombre de Canadiens-français en ont fait partie dans les premières années du régime anglais et le cas le plus typique est assurément celui de Pierre Gamelin, riche négociant de Montréal, *puisqu'il était en même temps marguillier de Notre-Dame*. Le 3 janvier 1771, deux jours après son intronisation au banc d'oeuvre de cette église, il avait pris part à une manifestation publique, avec ses insignes de franc-maçon au grand scandale de la paroisse ; aussi Mgr Briand lui fit-il à ce sujet les observations les plus « paternelles » qu'il lui fût possible en « le priant de ne point fréquenter les loges, au moins tandis qu'il exercerait l'office de marguillier. »

Mais les *Frères du Canada* étaient-ils réellement membres d'une loge maçonnique et en quoi les deux insignes que nous avons signalés pouvaient-ils se rattacher à cette société secrète interdite aux catholiques ? Aegidius Fauteux a traité cette question devant la Société Historique de Montréal en 1917 et l'a mise au point dans un article sur les sociétés secrètes du Canada publié dans *La Patrie* du 12 mai 1934. Il a utilisé à cet effet les articles de Gibb et de Sandham dans le *Canadian Antiquarian*, mais surtout les recherches de E.-Z. Massi-

cotte qui a signalé au public, dans *La Presse* du 10 avril 1920, les manuscrits du juge Foucher trouvés dans la collection Baby. Avec ces données, l'érudit encyclopédiste ne pouvait tout de même faire plus que se borner à des conjectures.

De son côté, Massicotte avait émis, en 1920, l'hypothèse qu'il pourrait bien s'agir tout simplement d'une organisation politique, et peut-être même anti-britannique, modelée sur la franc-maçonnerie, tandis que, dans la revue *Masonic Light* d'octobre 1947, Charles Holmes en vient à la conclusion qu'il s'agit d'une loge maçonnique instituée sous l'obédience du Grand Orient. Cette présomption se rattacherait alors au premier insigne de cette société qui est gravé en langue française et porte la date de 1786.

Que dire alors du second insigne, qui ne porte plus la mention *Frères du Canada* mais simplement les mots *Sacred Friendship* en langue anglaise avec le même revers et le même mot *Inseparable* qui s'exprime en anglais comme en français ? A mon avis, il se rattache à la réorganisation de la loge des Frères du Canada sous l'autorité de la Grande Loge de la Franc-Maçonnerie du Bas-Canada le 23 juin 1816, après une catalepsie d'environ vingt-cinq ans. Examinons cette question à la lumière des documents parvenus jusqu'à nous.

Fondée à Montréal en 1786 sous l'autorité du Grand Orient de France, la loge des *Frères du Canada* avait essaimé à Québec, mais elle ne semble pas y avoir fait florès puisque le 8 juin 1788 le « vice-maître » Pierre-Louis Panet (le « maître » étant évidemment à la direction de la loge-mère de Montréal) réunit chez lui son conseil et déclare qu'il s'agit « de délibérer si nous continuerons à l'avenir la Société des Frères du Canada à Québec et si, vu le petit nombre des membres, l'éloignement continu de plusieurs, et le peu d'espérance de les augmenter, il n'est pas à propos d'abandonner l'institut. »

La fraternité québécoise paraissait en effet se réduire à neuf membres, dont les trois frères Panet (Pierre-Louis, Marc-Antoine et Bonaventure) qui en occupaient les trois principales charges, P.-E. Desbarats, pourvoyeur, et Louis Frémont, visiteur, formant un quo-

rum de cinq membres, étaient présents à l'assemblée, tandis que Pierre Labadie était absent « quoique appelé », Pierre Grizé étant à la baie des Chaleurs, Gamelin Launière à la Beauce et Gaspard de Lanaudière au Détroit. Après mûre délibération, il fut unanimement résolu « que la Société des Frères du Canada de Québec ne pouvait subsister et que les membres remettraient à ceux de Montréal leurs commissions, ainsi que les statuts, avec une lettre adressée au Maître et aux Frères en général leur annonçant notre démission et leur faisant nos remerciements. »

La loge montréalaise présentait un effectif plus important. Les registres de 1788 nous donnent en effet les noms de « Jean-Guillaume Delisle, maître ; Jacques-Clément Herse, lieutenant du magistère et garde-sceaux ; Jean-Baptiste Jobert, médecin ; Joseph-Claude Hubert, secrétaire du maître et conseiller ; Antoine Janson-Lapalme, trésorier et conseiller ; Louis Lardy, pourvoyeur et conseiller ; Joseph Borel, visiteur et conseiller ; Jean-Philippe Leprohon ; Philippe de Rocheblave, conseiller honoraire ; Louis Le Foureux, conseiller ; Etienne Fournier, secrétaire du conseil et conseiller ; Jean-Baptiste de Milon, conseiller ; Pierre Marassé, conseiller ; Joseph Roy, greffier ; François-Marin Durand, conseiller honoraire ; Charles Courtois, conseiller honoraire ; Antoine Tabeau, absent ; Joseph LeMoine ; Gaspard Massue ; James Hallowell ; Alexander Henry ; David Lukin ; Joseph-Marie Papin ; Etienne Dumeyniou ; Félix Joly ; Pierre-Rémy Gagnier ; Ignace Lacroix ; Jean-Pierre Laviolette et Joseph Saint-Germain. »

Fait digne de remarque : nombre de ces Frères Trois-Points avaient des affinités très étroites avec l'administration des affaires religieuses. Ainsi le « maître » Delisle était en même temps secrétaire de la Fabrique de Notre-Dame ; Ignace Lacroix avait été marguillier ; Jean-Philippe Leprohon et Philippe de Rocheblave étaient appelés à la même fonction quelques années plus tard ; Louis Le Foureux était organiste de Notre-Dame ; Joseph-Claude Hubert et Antoine Tabeau étaient proches parents de dignitaires ecclésiastiques. Cela ne sem-

blait pourtant tirer guère à conséquence puisque le marguillier franc-maçon Pierre Gamelin avait été traité avec tant d'indulgence par son évêque quelques années auparavant. Il est vrai que le Souverain Pontife Pie IX, qu'on a prétendu avoir été initié dans une loge maçonnique à Santiago de Chili lors de son passage en cette ville comme secrétaire du nonce Muzzi en 1832, n'avait pas encore lancé, à cette époque, sa bulle d'interdiction de 1846.

Quoique vigoureuse, du moins en apparence si l'on en juge par la liste imposante de ses membres, la loge de Montréal semble cependant avoir fait long feu comme sa fille de Québec et s'être éteinte après cinq ou six ans d'existence. Le document découvert et publié par Massicotte en 1920 nous apprend en effet qu'à une assemblée tenue au café de Sullivan le 22 février 1790, « la cinquième année de notre institut », Louis Lardy, M. Lumsden, Jos. Provan, J.-P. Lepron, Ph. de Rocheblave et J.-C. Herse, garde-sceau, attestent à Frère Jean-Guillaume Delisle qu'ils l'ont « nommé, choisi et constitué Maître des Frères du Canada ». C'était sans doute une tentative de galvanisation d'un corps qui se mourait d'inanition puisqu'on recourait à un ancien « Maître » qui avait fait son temps et ses preuves deux ans auparavant et que la société semblait alors réduite à une demi-douzaine de membres. Ce fut peine perdue tout de même, car elle paraît avoir cessé toute activité un an ou deux plus tard.

Cependant, le dicton maçonnique anglais déclare emphatiquement : « *Once a Mason, always a Mason* » ; aussi les brebis qui avaient ainsi perdu leur bercail durent-elles errer de côté et d'autre parmi les troupeaux anglais jusqu'à ce qu'un nouveau berger d'initiative, l'honorable Claude Dénéchaud, devenu grand maître, les réunît de nouveau sous sa houlette en leur accordant une Charte, sous l'autorité de la Grande Loge du Bas-Canada cette fois, le 23 juin 1816, avec J.-F.-X. Perrault comme Maître de cette nouvelle loge à qui fut assigné le N° 23 d'immatriculation. C'est en cette qualité qu'elle prit part, le 20 novembre 1827, à la cérémonie d'inauguration du monument Wolfe-Montcalm, érigé par les soins des loges maçonniques à Québec

sous la conduite du grand maître Dénéchaud qui avait succédé au duc de Kent dans l'exercice de cette charge en 1812. Il serait plausible que la Grande Loge, dont la plupart des officiers étaient anglophones, aurait donné à sa nouvelle filiale l'insigne que nous avons décrit en deuxième lieu, en remplaçant l'inscription « Frères du Canada 1786 » qui n'avait plus sa raison d'être, par les mots « Sacred Friendship » tout en conservant le même revers. Il se pourrait aussi que cet insigne fût d'usage courant chez les maçons de langue anglaise ou que ce nom fût celui d'une nouvelle loge anglophone.

Depuis lors, la Franc-Maçonnerie a continué ses activités parmi les Canadiens de langue française mais surtout, cela va sans dire, parmi nos compatriotes anglais. On se souvient de la commotion causée dans la société montréalaise en 1910 par la publication d'une petite brochure de A.-J. Lemieux dénonçant les secrets de la loge *l'Emancipation*, mais surtout par la divulgation des noms de ceux qui la composaient et dont la liste avait été enlevée de force au secrétaire de cette société qui était professeur à la Commission Scolaire Catholique de Montréal.

Et, pour terminer, rappelons le fait que, dans un congrès d'Action Catholique, tenu aux Trois-Rivières en 1942 sous la présidence de Son Excellence Mgr Comtois, le Rév. Père Adrien Malo affirmait que la Franc-Maçonnerie comptait exactement 43,508 adeptes dans la seule province de Québec. Nous ignorons comment le Rév. Père a pu réussir à se procurer des renseignements d'une telle précision au sujet d'une société hermétiquement close aux profanes, mais dans notre stupéfaction d'une assertion aussi catégorique, nous sommes tentés de lui dire : « Nommez-les ! »

#### 4 — LE CLUB DES APOTRES (1799)

En prenant congé de la Franc-Maçonnerie, dirigeons nos recherches vers une autre association dont le nom étrange et quelque peu mystérieux inquiétait les sbires du gouvernement canadien à l'é-

poque où le peuple venait de gagner ses premières libertés constitutionnelles. Il y avait en effet de quoi s'alarmer ; c'était le *Club des Apôtres* dont les membres, strictement limités au nombre des collaborateurs du Christ, abdiquaient leurs noms patronymiques en assemblée pour porter celui de l'un des Douze !

Inquiet de l'existence d'une telle société qui pouvait fort bien tramer à Montréal, c'est à dire loin de l'oeil vigilant du gouvernement, des complots ténébreux contre « le Roi, sa Couronne et sa Dignité », sinon songer à suivre l'exemple récent de la France en le conduisant à la guillotine, le lieutenant-gouverneur Milnes, administrateur du pays, faisait adresser la lettre suivante au procureur général Foucher en date du 6 janvier 1800 :

« Sir : — The Lieut. Governor having been informed that a Club has lately been established at Montreal under the name of « The Club of the twelve Apostles », I am commanded by His Excellency to desire you will endeavour to learn the names of the Persons who compose this Club, their Political Principles, and the Object of their meetings. It is possible that their Views may be merely of a convivial nature, but the Appellation they have assumed manifests at least a Disposition to ridicule things sacred, and it has been but too clearly proved by the late events in Europe that Persons so disposed are little to be depended on as the Friends of regular and orderly Government. I have the honor to be, Sir, your most obedient and humble Servant. (Signed) H. W. Ryland — To L. Foucher Esq. Solicitor General. »

L'excellent homme ne pouvait s'adresser à meilleure enseigne, car Foucher était justement l'un des « conjurés », répondant en conclave au nom de l'apôtre Barthélemy. Aussi la réponse ne se fit guère attendre ; trois jours plus tard l'inculpé calmait les appréhensions de l'ombrageux gouverneur dans une lettre dont le *Bulletin des Recherches Historiques* nous a conservé la teneur, en l'informant que les activités *apostoliques* du club dont il faisait partie se bornaient à des *conspirations* d'ordre culinaire pour la préparation d'un dîner mensuel et que cette institution avait pris le nom de *Club des Apôtres*



uniquement parce que le nombre de ses membres était de *douze*, sans même songer au *ridicule* que pouvait comporter cette appellation. Il lui donnait en outre les noms de ses collègues, dont la plupart étaient des officiers de l'armée de Sa Majesté et l'informait au surplus, qu'au dîner précédent (décembre 1799), le nombre des convives était tellement réduit qu'on avait décidé de cesser les réunions.

Les procès-verbaux de cette institution ont été recueillis soigneusement par l'apôtre Barthélemy (Louis-Charles Foucher), et se trouvent dans la collection Baby léguée à l'Université de Montréal. Aegidius Fauteux en a pris une copie que nous avons pu consulter, ce qui nous met en mesure d'en transcrire les statuts ; on pourra constater qu'il n'y avait rien de subversif dans le but de l'Association mais qu'on se préoccupait avant tout de gastronomie et de franche camaraderie.

« Art. 1 — Le Club sera composé de douze membres seulement.

Art. 2 — Le Club se tiendra régulièrement chaque premier samedi du mois, au lieu qui sera indiqué par le Secrétaire, suivant l'ordre qu'il en recevra du Président et de l'assemblée.

Art. 3 — L'assemblée se tiendra, jusqu'à nouvel ordre, à la Maison de M. Powis, située au haut du Faubourg St-Antoine.

Art. 4 — Toutes résolutions concernant le Club se décideront par une majorité quelconque, et dans le cas d'égalité de voix le Président d'alors aura un Vote de Plus.

Art. 5 — Aucun Membre n'aura droit d'inviter qui que ce soit, attendu que le nombre de Douze est invariable.

Art. 6 — Le dîner sera servi chaque dit jour premier du mois à quatre heures précises et, aussitôt, l'on se mettra à table sans attendre ceux qui ne se trouveront pas à l'heure.

Art. 7 — La table sera gouvernée par un Président, un Vice-Président, et un Secrétaire.

Art. 8 — Chaque Membre présidera à son tour ; le Vice-Président remplacera le Président ; et le Secrétaire le Vice-Président.

Art. 9 — En cas d'absence du Président, Vice-Président ou Se-

crétaire, ils seront remplacés par d'autres membres présents, afin de ne point déranger l'ordre de telles nominations qui sera toujours fait chaque premier samedi du mois, pour la convocation suivante.

Art. 10 — Le Secrétaire nommé ordonnera toujours le dîner suivant l'ordre qu'il en recevra de l'assemblée ou du Président d'alors. Il tiendra un registre dans lequel il entrera les délibérations, comptera le vin et autres liqueurs commandés pour le Dîner, vérifiera le carte de dépense, et fera sur icelle la partie que chaque membre doit payer, recevra l'argent pour payer la carte.

Art. 11 — Chaque membre payera le montant de sa dépense avant de sortir ; à moins que le traiteur accepte son billet ou bon, afin que le Secrétaire soit bien déchargé.

Art. 12 — Si quelque membre ne se trouve pas au Dîner au lieu marqué, après en avoir été prévenu à l'assemblée subséquente, (?) et au cas d'absence à telle assemblée, par aucun des membres qui la composent, il payera quatre Shillings et demi cours actuel, qui est le prix convenu par chaque tête pour le dîner ; le vin excepté.

Art. 13 — Il ne sera point permis à aucun membre de se faire remplacer par une autre personne en cette qualité, ce choix étant une prérogative de l'assemblée, dans le cas qu'il voulut s'en retirer.

Art. 14 — Qui que ce soit ne pourra envoyer une autre personne à sa place, au cas qu'il ne peut se trouver au dîner.

Art. 15 — Le Président portera les trois premières santés, en commençant par celle au Roy, les deux autres à sa discrétion ; le Vice-Président portera deux autres santés ; et le Secrétaire une seule ; qui seront suivi chacune des compliments de l'apostolat ».

On peut dire que la vie de cette bizarre association fut éphémère puisqu'elle n'a vécu qu'un semestre. Sa première assemblée s'est tenue chez Powis le samedi, premier juin 1799, sous la présidence du capitaine Piedmont et la dernière au café Teasdale le sept décembre de la même année.

Tout ce que nous savons de la maison Powis, c'est qu'elle était située « au haut du Faubourg Saint-Antoine ». Quant au café Teas-

dale, c'était un des restaurants chics de l'époque qui semble avoir fait une spécialité des festins de sociétaires ; Massicotte nous informe qu'en 1796, il avait loué à cet effet le *Old Coffee House* de Sullivan sur la rue Capitale et que, comme condition de cette location, le bailleur s'était engagé à ne plus recevoir les groupes de dîneurs, tels que le *Beaver Club*, le *Bachelor Club* et autres, à l'autre établissement qu'il se réservait d'exploiter.

Le déménagement chez Teasdale eut lieu le 3 août 1799 sous la présidence de l'apôtre Pierre (capitaine Marcoux) ; c'est à cette réunion que les assemblées prirent le nom de « conclaves » et qu'on décida de décorer chacun des Apôtres « d'une médaille du poids d'un écu de trois livres (50 cents) d'argent doré, faite en triangle, suspendue à un anneau de même métal avec un ruban vert à la boutonnière de l'habit du côté gauche ; sur un côté de laquelle médaille sera écrit : « Conclave des Apôtres, institué à Montréal le 1er juin 1799, » et de l'autre côté le nom de l'Apôtre. »

Chaque membre étant tenu de porter son insigne à chaque assemblée, les Frères Jean et Jude (Delisle et Lukin, deux notaires) furent chargés de faire préparer ces insignes pour la prochaine assemblée ; mais, soit à cause des difficultés ou retards dans leur exécution, soit parce que déjà la société avait du plomb dans l'aile par suite de fréquentes absences du dîner, il n'en est plus question dans les procès-verbaux des conclaves suivants et aucun numismate ne semble en avoir connu l'existence.

Au conclave du 5 octobre, il est décidé que « chaque Apôtre aura le privilège d'avoir un Disciple dont il répondra et qui lui succédera au cas de mort ou de démission ». Frère Jude propose alors l'arpenteur-cartographe Louis Charland pour son disciple qui est agréé sous le nom de *Joseph d'Arimathie* et le Frère Mathieu propose de même, à l'assemblée suivante, le nom de Joseph Bédard, qui recevra le nom de *Luc*. Mais . . . déjà la fin était proche et la persévérance des Disciples n'eut guère le temps de se manifester !

Il nous reste à divulguer les noms de ceux qui composaient la

Confrérie avec indication des Apôtres qu'ils personnifiaient ; les voici par numéros d'ordre :

1—Capitaine Marcoux	—	Apôtre Pierre
2—Notaire J.-G. Delisle	—	Apôtre Jean
3—Officier L.-H. Hay	—	Apôtre Jacques (Le Majeur)
4—Notaire P. Lukin	—	Apôtre Jude
5—Enseigne R. Hay	—	Apôtre Jacques (Le Mineur)
6—Lieutenant Duchouquet	—	Apôtre Simon
7—Notaire L. Chaboillez	—	Apôtre Mathieu
8—Capitaine Vassal	—	Apôtre Philippe
9—Lieutenant de Beaujeu	—	Apôtre Mathias
10—Capitaine Piedmont	—	Apôtre André
11—Capitaine J.-B. Durocher	—	Apôtre Thomas
12—Avocat L.-C. Foucher	—	Apôtre Barthélemy

On sait que l'apôtre Mathias fut appelé à remplacer Judas Iscariote à la suite de sa trahison.

Sur les sept assemblées ou conclaves tenus durant l'existence du club, les Apôtres Pierre, Jean, Jacques le Majeur, Jacques le Mineur, Jude, Simon, Mathieu, Mathias et André ont été fidèles, tandis que Philippe s'est rendu coupable d'une absence, Thomas de quatre et Barthélemy de trois. Les disciples Joseph d'Armathie et Luc n'ont pu jouir de leur privilège d'admission qu'une seule fois, la Société apostolique ayant pris fin prématurément.

## 5 — THE BEEF-STEAK CLUB (1792)

Admettant que le Club des Apôtres n'eût rien de secret dans son existence mais qu'il se bornât à bien boire et manger, une autre association gastronomique éveille notre curiosité car elle se recrutait parmi les fonctionnaires et les négociants les plus huppés de

Québec. Son origine est encore incertaine, mais elle remonterait à une institution anglaise connue sous le nom de *Beef-Steak Club*.

Il semblerait en effet que cette société de « bons vivants » aurait donné, le 24 janvier 1792, un splendide dîner en l'honneur du duc de Kent. Elle portait alors ce nom prosaïque mais fort significatif de *Beef-Steak Club*, copié tout simplement sur celui du Club célèbre qui existait à Londres, et nous trouvons la plus ancienne description de ses activités dans le livre du colonel Landman *Adventures and Recollections*, publié en deux volumes à Londres en 1852. L'auteur y raconte entre autres choses intéressantes, les détails suivants de sa rencontre avec le Beef-Steak Club lors de son passage à Québec en 1798 :

(Traduction) « La charge de président passait aux membres du Club à tour de rôle, car il incombait à cet officier de fournir la culotte de boeuf (*rump of beef*) avec une bouteille de vin et une autre de bière brune (*porter*), tandis que le vice-président devait en fournir deux de vin et deux de bière ; chacun des autres membres apportait une bouteille de vin et une de bière, deux assiettes avec couteaux et fourchettes et avait le privilège d'amener un ami pour qui il devait fournir les bouteilles réglementaires. De cette façon tout se passait agréablement et personne ne trouvait onéreux de fournir, à titre de président, la culotte de boeuf qui excédait rarement le poids de trente livres et qui coûtait autant de *pence* que son poids, car le prix du boeuf était de deux sous par livre pour la viande fraîchement tuée, tandis que celle qui avait été mise en entrepôt frigorifique au commencement de l'hiver ne coûtait que la moitié de ce prix. »

Ainsi ces messieurs allaient faire bombance en pique-nique en dehors de la ville et devaient apporter leurs provisions. Le colonel estimait que ses hôtes l'avaient conduit à 8 ou 10 et même 15 milles en dehors des murs, mais il ne connaissait pas l'endroit pseudo-historique où l'on se réunissait ainsi, tandis que nous l'avons appris par les spirituels potins de J.-M. LeMoine dans ses *Maple Leaves* de 1863 et de 1882. C'était ni plus ni moins que la maison dramatisée par Jo-

seph Marmette et autres romanciers canadiens sous le nom de « Beaumanoir », c'est-à-dire le supposé « château de l'intendant Bigot » qui était encore bien conservé à cette époque et dont Amédée Papineau, fils du « patriote », nous a fait, lui aussi, une description romancée au cours d'une visite qu'il y fit avec son père en 1831. Benjamin Sulte a cependant fait justice de cette légende romantique en lui restituant son nom de « maison Talon », vendue plus tard à Guillaume Estèbe, puis à François-Joseph de Vienne, tous deux gardes-magasins du Roi et compagnons de débauche de Bigot.

## 6 — LE CLUB DES BARONS (1800 ?)

Le Club du Beef-Steak adopta, peu de temps après, le nom plus ronflant de *Club des Barons*, peut-être à cause du fait qu'il réunissait les « barons de la finance » de Québec, mais sans doute aussi parce qu'il semble avoir évolué quelque peu en admettant d'abord ses membres au grade de « Chevalier » pour ne les promouvoir ensuite au titre exalté de « Baron » qu'après suffisante probation pendant quelques années et lorsque les finances de l'institution justifieraient la dépense d'une « promotion » dans toutes les règles.

La *Gazette de Québec*, en date du 12 février 1807, publie le compte-rendu d'une « initiation » faite à l'Hôtel Union le 4 du même mois, sous la présidence de l'honorable Charles de Lanaudière, « général » des Barons, en présence de l'honorable Thomas Dunn, administrateur intérimaire du pays et doyen des Barons, et de 300 personnes des deux sexes.

La réunion était convoquée pour six heures du soir dans le grand salon de l'hôtel ; le général appela chacun des chevaliers, fit inscrire leurs titres, leur conféra le degré de *Baron* et leur remit les médaillons qui constituaient l'insigne de leur dignité, après quoi le bal s'ouvrit dans la salle de danse au son de la trompette et l'on dansa jusqu'à minuit. Le souper eut ensuite lieu sous la

présidence de l'hon. James McGill, assisté de Madame Panet, épouse du président de la Chambre, et dura jusqu'à trois heures du matin, après quoi on dansa de nouveau jusqu'à quatre heures et demie. Il va de soi que de nombreuses santés furent portées au cours de ce banquet; l'une d'elles qui intrigua fortement les profanes s'adressait « à la *sainte* coutume des Barons », sans autre explication. Il paraîtrait que cette confrérie avait ses secrets tout comme la franc-maçonnerie et qu'il est des choses qu'on ne doit pas exprimer en présence des dames, par crainte d'indiscrétion ou pour toute autre raison !

John Lambert, qui publiait à Londres en 1810 une relation en trois volumes de ses *Voyages au Canada et aux Etats-Unis au cours des années 1806, 1807 et 1808*, assistait à cette mémorable fête et nous en a donné des détails piquants. Il nous dit, entre autres choses, que la dépense s'en est élevée à 250 guinées, soit \$1250, somme considérable à cette époque.

Le Club des Barons comptait alors vingt-et-un membres, dont voici la liste : sir John Caldwell, sir George Pownall, les hon. Thomas Dunn, Charles de Lanaudière, Matthew Bell et John Stewart, MM. Irvine, Muir, McNaught, Gray Stewart, Munro, Finlay, Lymburner, Paynter, Ainslie, Shaw, Coltman, Hamilton, Ryland, Heriot et Lester. L'hon. Charles de Lanaudière semble cependant avoir été le seul Canadien-français qui en ait fait partie.

Dans un bouquin d'extrême rareté, vu qu'il n'a été tiré qu'à 49 exemplaires en dépit de ses 364 pages, le comte de Premio-Réal, consul général d'Espagne au Canada, avait invité ses collègues du *Club des Vingt-et-un*, dont il était président, à lui adresser un article à l'occasion de la fondation de ce club littéraire et gastronomique le 15 février 1879. Joseph Marmette, qui avait écrit un intéressant roman canadien intitulé *L'Intendant Bigot*, se chargea d'évoquer le souvenir du Club des Barons réuni en nombre égal dans le supposé manoir du fameux intendant, en signalant l'analogie et les dissemblances qu'il offrait avec la nouvelle association.

## 7 — THE BEAVER CLUB (1785)

Dans son excellent ouvrage *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*, publié à Québec en 1889 et dont les rares exemplaires sont aujourd'hui cotés à des prix hyperboliques, Louis-Rodrigue Masson s'exprime ainsi au sujet de cette société qui groupait un nombre restreint des « Bourgeois » de cette compagnie :

« Les fastueuses réceptions du *Beaver Club* sont restées pendant bien des années dans le souvenir des habitants de la ville de Montréal. Quelle joie, quelle extravagance à ces brillants et bruyants festins où les magnats du Nord-Ouest se réunissaient tous les quinze jours, pendant la saison d'hiver, pour se rappeler les prouesses de leur ancien temps, les périls, les torrents, les sauvetages miraculeux opérés par leurs guides, les scènes de misères navrantes dont ils avaient été les témoins et parfois les héros !

« Corporation exclusive s'il en fut, personne n'était admis à faire partie du *Beaver Club* sans avoir fait ses preuves dans les « pays d'En-Haut » et avoir obtenu les suffrages unanimes de ses membres. Cependant, la table somptueuse du club était toujours ouverte aux étrangers de distinction et aux *Nor-Westers* de passage à Montréal, et les officiers méritants de la Compagnie y obtenaient très souvent leur introduction dans la société quelque peu exclusive de cette ville ».

Plus tard, Lawrence J. Burpee et Aegidius Fauteux ont publié des études plus fouillées sur cette société éclectique, le premier en 1924 dans le rapport annuel de l'Association Historique Canadienne, et le second en 1934 dans le journal *La Patrie*. Ces érudits nous apprennent que le *Beaver Club* fut fondé à Montréal en février 1785 avec dix-neuf membres dont le premier voyage d'exploration au Nord-Ouest, condition essentielle à l'admission, s'établissait comme suit :

- |                          |   |      |
|--------------------------|---|------|
| 1° Charles Chaboillez    | — | 1751 |
| 2° Maurice Blondeau      | — | 1752 |
| 3° Hippolyte Desrivières | — | 1753 |



4°	<b>Etienne Champion</b>	—	1753
5°	<b>Gabriel Cotté</b>	—	1760
6°	<b>Alexander Henry</b>	—	1761
7°	<b>Louis-Joseph Ainse</b>	—	1762
8°	<b>Benjamin Frobisher</b>	—	1765
9°	<b>James McGill</b>	—	1766
10°	<b>George McBeath</b>	—	1766
11°	<b>James Finlay</b>	—	1766
12°	<b>Joseph Frobisher</b>	—	1768
13°	<b>John McGill</b>	—	1770
14°	<b>Peter Pond</b>	—	1770
15°	<b>Matthew Lessey</b>	—	1770
16°	<b>David McRae</b>	—	1772
17°	<b>John McNamara</b>	—	1772
18°	<b>Thomas Frobisher</b>	—	1773
19°	<b>Jean-Baptiste Jobert</b>	—	1774

On notera que les cinq doyens de ces magnats de la fourrure étaient des Canadiens-français qui avaient gagné leurs épaulettes sous le régime français et que même les quatre premiers d'entre eux avaient fait leur voyage de néophyte peu d'années après les découvertes de La Vérendrye aux Montagnes-Rocheuses. Dix-neuf autres membres furent inscrits, après qualification satisfaisante, pendant les dix-huit années qui suivirent la fondation, mais les activités de la société cessèrent en 1804 et ne reprirent qu'en 1807 pour continuer avec plus ou moins de régularité jusqu'en 1817, époque à laquelle ce club cessa d'exister. Une tentative de résurrection fut faite en 1827 par sir George Simpson, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson avec qui celle du Nord-Ouest s'était fusionnée; mais après trois réunions, sa disparition finale eut lieu au mois de mars de la même année.

Il semble que l'objet principal de la formation de ce club ait été de cimenter l'union des divers commerçants de fourrure qui

avaient trouvé sage de s'associer sous le nom de *Compagnie du Nord-Ouest* pour supprimer les rivalités qui existaient entre eux à titre individuel, et surtout pour résister à la puissante compagnie de la Baie d'Hudson qui finit cependant par les absorber en 1821. Ainsi réunis en association, ces audacieux explorateurs aimaient à se rappeler, autour d'une table bien garnie, les prouesses et les dangers de leurs voyages aux régions lointaines du troc de la fourrure avec les Indiens.

A cet effet, les officiers du jour, qui se composaient d'un président, d'un vice-président et d'un sommelier (*cork*) avaient mission de pourvoir au menu, principalement à l'effectif liquide, et les additions présentées par le restaurateur indiquent éloquemment qu'ils savaient s'acquitter de leurs fonctions. Au dîner du 24 décembre 1808, les convives étaient au nombre de trente-cinq, dont seize membres et dix-neuf invités; ils burent 40 bouteilles de madère, 12 de porto, 14 de porter, 8 pintes de bière, 6 pintes de cidre et 4 autres bouteilles de vins divers.

Le colonel Landmann, dont nous avons déjà cité les *Adventures and Recollections* en relation du Club du Beefsteak à Québec, et qui était une solide fourchette en même temps qu'une franche éponge, mais surtout un humoristique écrivain, ne pouvait assurément manquer une boustifaille de ce genre à Montréal. Aussi nous relate-t-il comme suit un dîner du Beaver Club auquel il prit part sur invitation conjointe de sir Alexander MacKensie et William McGillivray :

(Traduction) « A cette époque, on dînait à quatre heures et, après avoir ingurgité une quantité raisonnable de vin, peut-être une bouteille chacun, les hommes mariés, Sir John Johnson, McTavish, Frobisher, O'Brien, le juge Ogden, Tom Walker et quelques autres se retirèrent, laissant à une douzaine d'entre nous qui restions le soin de boire à leur santé. Nous pouvions donc maintenant agir en véritable genre de montagnard écossais et, sur les quatre heures du matin, nous avions tous atteint un tel degré de perfection que nous pouvions lancer le cri de guerre aussi bien que MacKensie et McGillivray,

nous pouvions tous boire comme des poissons et nous pensions pouvoir tous danser sur la table sans déranger une seule carafe, un seul verre ou une seule des assiettes dont elle était couverte. Mais en tentant cette expérience, nous pûmes constater que nous nous étions fait illusion et nous avons fini par briser toutes les assiettes, verres et bouteilles et démolir la table elle-même; pire que cela, toutes les têtes et les mains du groupe portaient des contusions et égratignures plus ou moins graves . . . On m'a plus tard informé qu'il s'était bu cent vingt bouteilles de vin au cours de notre bombance, mais je crois qu'une bonne partie en a été renversée. »

Le charmant colonel, qui n'était encore à cette époque qu'un jeune lieutenant de moins de vingt ans, a sans doute exagéré quelque peu, car ses récits de voyage sont au nombre des plus gais qu'il nous soit donné de lire. Cependant, le Dr Bryce fait une description des dîners du Beaver Club dans son livre *Remarkable History of the Hudson's Bay Company* qui s'apparente assez avec celle de Landmann en disant :

(Traduction) : « On y servait la viande d'ours, de castor, de pemmican et la venaison de la même façon que dans les postes de traite, avec accompagnement de chants et de danses pendant la soirée; et lorsque le vin avait produit le degré de gaité voulu, sur les petites heures du matin, les associés, les facteurs et les commerçants mimaient le « grand voyage » à la vue des serviteurs ou des voyageurs qui avaient obtenu l'autorisation d'y assister. A cet effet, ils s'asseyaient à la file sur un riche tapis, chacun d'eux s'armant d'un tisonnier, d'une pincette, d'une épée ou d'une canne en guise d'aviron et chantaient à tue-tête une chanson de voyageur, soit « Malbrouck » ou « A la Claire Fontaine », tout en avironnant avec autant de régularité que l'excitation de leurs nerfs pouvait le permettre. »

Ces dîners pantagruéliques avaient lieu toutes les quinzaines, de décembre à avril, dans un des restaurants fameux de la ville, car le club ne possédait pas d'édifice particulier bien qu'il eût une vaisselle, une verrerie et une argenterie à son chiffre dont il existe encore

quelques morceaux en possession des familles apparentées aux fameux *Nor-Westers*. On ignore où ces réunions avaient lieu avant 1807 car les archives précédentes semblent avoir été perdues, mais les procès-verbaux de cette année nous disent qu'on se réunissait alors à la *City Tavern*, tenue par William Hamilton, et qu'on déménagea la même année chez le fameux restaurateur et artiste-peintre Richard Dillon dont l'un des établissements, situé au coin sud de la Place d'Armes et de la rue Saint-Jacques acquit une longue célébrité sous le nom de *Dillon's Coffee House*. Dans les dernières années de son existence, le Beaver Club tenait ses assises au superbe *Mansion House* qui s'élevait alors à l'angle sud des rues Saint-Paul et Saint-Victor, parallèlement à la chapelle de Bonsecours.

A chacune de ces assemblées les membres étaient tenus de porter, à peine d'un dollar d'amende, leurs insignes officiels qui consistaient en une médaille d'or portant à l'avert les mots : « *Beaver Club, Montreal, instituted 1785* » avec un dessin gravé représentant un castor qui rongé le pied d'un arbre et l'inscription « *Industry and Perseverance* »; le revers portait le nom du titulaire avec la date de son premier voyage d'exploration et la représentation d'un canot voguant à travers les rapides et monté par quatre personnages dont trois « bourgeois » coiffés de hauts-de-forme et un guide qui manie l'aviron à l'arrière, avec la devise « *Fortitude in distress* ». Ces pièces de numismatique ancienne sont aujourd'hui très rares; on n'en connaît que sept dont deux se trouvent au musée du Château de Ramezay, deux autres à celui de l'université McGill, une autre (celle de William McGillivray) en possession de l'auteur de ces pages, une autre qui faisait partie de la collection Wilson et la dernière dont le sort nous est inconnu.

Il nous reste à citer les statuts de cette célèbre association qui furent adoptés à son assemblée de février 1807; ils ont été publiés en 1819 dans un petit bouquin dont un des rares exemplaires se trouve à la collection Gagnon, dans la bibliothèque municipale de Montréal.

**Art. 1—**Le *Beaver Club* ne devra pas comprendre plus de 40 membres actifs et de huit membres honoraires.

**Art. 2—**Aucun nouveau membre ne sera admis que sur le consentement unanime de tous les membres présents, constaté par scrutin, et qu'après avoir été préalablement proposé dans une assemblée précédente.

**Art. 3—**Chaque membre est libre d'inviter autant de personnes qu'il juge à propos, pourvu qu'il en donne avis au pourvoyeur en temps utile.

**Art. 4—**Chaque membre est libre de boire ou de ne pas boire après la tournée de toasts réglementaires, et même de se retirer si cela lui plaît.

**Art. 5—**Aucun membre n'aura le droit d'inviter à dîner chez lui, non plus que d'accepter des invitations, les jours de Club; il sera même tenu, s'il est en ville, d'être présent au dîner de l'association, à moins d'en être empêché par une indisposition.

**Art. 6—**Les jours de club, chaque membre sera tenu de porter sa médaille munie d'un ruban bleu-ciel, faute de quoi il paiera une amende d'un dollar.

**Art. 7—**Les séances du club commenceront dans la première semaine de décembre pour se continuer de quinzaine en quinzaine jusqu'à la deuxième semaine d'avril; il pourra cependant y avoir, en plus, des séances d'été pour les capitaines de navires à fourrures qui sont ou pourront devenir membres honoraires.

**Art. 8—**Toute contravention aux règlements ci-dessus rend le coupable passible d'amendes à déterminer par les membres assemblés. Sur toutes matières touchant aux règlements, la majorité devra décider, ayant plein pouvoir d'y ajouter ou d'y retrancher selon que l'exigera l'occasion, mais dans aucun cas la règle relative à l'admission d'un membre ne pourra être changée.

**Art 9—**Il est convenu que les santés réglementaires auxquelles le Club doit faire honneur après le dîner sont au nombre de cinq :

1—La Mère de tous les Saints.

- 2—Le Roi.
- 3—Le Commerce des Fourrures dans toutes ses branches.
- 4—Les Voyageurs, leurs femmes et leurs enfants.
- 5—Les Membres absents.

N'est-il pas touchant de constater que, même au moment de leurs ripailles, le premier soin de ces rudes voyageurs était de rendre hommage à la Protectrice qui les avait souvent préservés du danger dans leurs aventureux voyages? Il est probable que l'initiative en est attribuable aux premiers Canadiens-français qui en ont introduit la coutume dans cette société, mais la largeur d'esprit qui l'a fait accepter par leurs collègues est digne de tous éloges.

---

Ce relevé des *Clubs et Sociétés notoires d'autrefois* nous ayant conduit à la fin du XVIIIe siècle, nous devons en suspendre ici la continuation afin de nous restreindre aux limites d'un article de revue. Il en reste autant, sinon plus à dire au sujet des clubs et sociétés dont la fondation se rattache au siècle suivant et dont le nombre est beaucoup plus grand. Leur histoire sera l'objet d'un autre récit.

A handwritten signature in cursive script, reading "Diato Morin". The signature is written in dark ink and is underlined with a single horizontal stroke.